

60 - Congrès - Attribution de subventions - 4^{ème} répartition au titre de l'année 2012

M. l'Adjoint GIRARD, Rapporteur : Dans le cadre de la 4^{ème} tranche d'attribution de subventions, trois associations privées organisant des colloques ont sollicité la Ville.

Après prise en compte des critères d'attribution (nombre de nuitées, nombre de congressistes, pertinence, rayonnement, visites guidées Ville, autofinancement, subventions des autres collectivités), il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

- 200 € pour le Réseau Qualité des Etablissements de Santé de Franche-Comté (RéQua) qui a organisé le 15 novembre 2012 les Etats généraux de la Bienveillance - Franche-Comté.

Le RéQua est un groupement d'intérêt public régional de droit privé regroupant la quasi totalité des établissements de santé publics et privés de Franche-Comté. Il est l'unique structure, à ce jour, à travailler sur les précurseurs de la maltraitance. Ses missions s'organisent autour de 2 axes :

- . une mission de conseil et d'expertise dans les domaines de l'évaluation, la qualité ou la gestion des risques,
- . une mission de conduite des projets définis dans un programme triennal : ces projets correspondent aux problématiques en cours ou émergentes pour l'ensemble des établissements adhérents.

La journée du 15 novembre avait pour objectifs d'aider les acteurs de santé et de soins à gérer les situations susceptibles de conduire à la maltraitance et d'optimiser le bien-être des professionnels pour favoriser la promotion de la bienveillance.

685 congressistes, professionnels de la santé en Franche-Comté, devaient participer à cette journée à Micropolis. Au niveau national, Mme la Ministre des Solidarités et de la Cohésion Sociale, la Secrétaire d'Etat auprès du Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé du Travail, le Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Evaluation et de la Qualité des établissements... étaient invités à assister aux Etats Généraux de la Bienveillance.

- 200 € pour l'Association pour le Développement de l'Apiculture en Franche-Comté (ADA FC). Elle a organisé le 16 novembre les premières Assises Régionales de l'Apiculture, dans le cadre du Salon Talents Comtois.

L'ADA FC a pour vocation d'œuvrer au développement de la filière apicole franc-comtoise en apportant un appui technique aux apiculteurs à travers l'ensemble des structures qui la compose. Cet appui s'articule autour de quatre volets : la qualité des reines, la question sanitaire, la veille technique et technologique, l'appui technique aux porteurs de projets.

Les assises de l'apiculture furent les premières du genre en Franche-Comté. Elles visaient à promouvoir l'apiculture au travers des thématiques suivantes :

- . le développement et la valorisation des relations entre apiculteurs et agriculteurs
- . la valorisation des actions en faveur de la biodiversité et des ressources nectarifères
- . la santé de l'abeille
- . la qualité des miels.

200 personnes étaient attendues provenant de Franche-Comté et des régions limitrophes à Micropolis pendant le Salon Talents Comtois.

- **400 € pour l'Association des Etudiants en Kinésithérapie de Besançon (AEKB)** qui organisait les 1^{er} et 2 décembre un Conseil d'Administration de la Fédération Nationale des Etudiants Kiné (FNEK).

Le but principal de l'AEKB est d'améliorer la vie quotidienne des étudiants (obtenir des réductions, faire des commandes groupées...), dans les événements (gala, remise des diplômes...). L'AEKB a également vocation à promouvoir la profession avec l'organisation de la PAUSE KINE (week-end de massage) ouverte au public afin de faire connaître la profession aux Bisontins.

En 10 ans, la FNEK a obtenu une reconnaissance du statut d'étudiant, des indemnités de stages, un niveau de master 1.

Ces deux journées de décembre avaient pour programme de débattre des sujets d'actualité, des grandes réformes du domaine de la kinésithérapie. Les problématiques internes à la filière y furent soulevées afin de trouver des solutions.

80 congressistes étaient présents à l'UFR Médecine de Besançon.

En cas d'accord, la somme totale, soit 800 €, sera prélevée sur la ligne 65.95/6574.0089052 CS 10036 (congrès privés).

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution de ces subventions.

«M. LE MAIRE : Pas de remarques ? C'est donc adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'attribuer les subventions proposées.

Récépissé préfectoral du 20 décembre 2012.